

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>20</b>

---

**Séance du 25 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire

**Présents :** Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; M. Lucien BEAUZOR ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINSILY, adjoints au maire

M. Saturnin FRANCILLONNE ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; Mme Karine GATIBELZA ; M. Arthur MARICEL ; M. Didier MARICEL ; Mme Ludivine MARCELLUS, conseillers municipaux

**Représentés :** Mme Anny GENIPA par M. Saturnin FRANCILLONNE  
Mme Sylviane FONDS par Mme Patricia ARNASSALON  
Mme Cindy ARNASSALON par Mme Gladys BURAT

**Absents :** M. Ephrem GLORIEUX ; M. Yvon COMBES ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Christian CITADELLE ; Mme Clara RIGAH ; Mme Annick ABELA ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Patrick AJAS ; M. Bruno REMI ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY

**DELIBERATION N°2025/09/92**

## DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À FAIRE LA VENTE DU TERRAIN COMMUNAL CADASTRÉ BD 754 SITUÉ À CAILLOU

La commune de Lamentin est propriétaire d'un terrain cadastré section BD n°754, d'une superficie totale de 6 000 m<sup>2</sup>, situé au lotissement Ilets à Caillou, à Lamentin.

Ce terrain est classé par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en zone N pour 3 060 m<sup>2</sup> et en zone 1AU pour 2 940 m<sup>2</sup>.

Par courrier en date du 23 mai 2025, la société SAS HELICONIA, représentée par son gérant, M. Michel BADEL, a formulé une offre d'acquisition de ce terrain en vue de la réalisation d'un lotissement résidentiel privé comprenant 9 lots de terrains nus.

Le service de France Domaines a estimé la valeur vénale du terrain à 295 836 €, en retenant une valeur de 0,60 €/m<sup>2</sup> pour la partie classée en zone N et de 100 €/m<sup>2</sup> pour la partie classée



en zone 1AU. Il est proposé au Conseil municipal de ne pas suivre l'avis des Domaines et de fixer le prix de vente à 325 420 €, soit une majoration de 10 %, en considération du fait que la zone est déjà urbanisée et bénéficie de l'ensemble des réseaux.

## Le Conseil municipal

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2241-1 et suivants relatifs à la gestion du domaine privé des communes ;

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lamentin ;

**Vu** l'offre d'acquisition formulée par la société SAS HELICONIA, représentée par son gérant, M. Michel BADEL, par courrier en date du 23 mai 2025 ;

**Considérant** que la commune de Lamentin est propriétaire d'un terrain cadastré section BD n°754, d'une superficie de 6 000 m<sup>2</sup>, situé au lotissement Ilets à Caillou ;

**Considérant** que ce terrain est classé au PLU en zone N (3 060 m<sup>2</sup>) et en zone 1AU (2 940 m<sup>2</sup>) ;

**Considérant** que la société SAS HELICONIA souhaite acquérir ce terrain pour y réaliser un lotissement résidentiel privé de 9 lots de terrains nus ;

**Considérant** que le service de France Domaines a estimé la valeur vénale du terrain à 295 836 €, sur la base d'une valeur de 0,60 €/m<sup>2</sup> pour la zone N et de 100 €/m<sup>2</sup> pour la zone 1AU ;

**Considérant** qu'il est proposé au Conseil municipal de ne pas retenir l'avis de France Domaines et de fixer le prix de cession à 325 420 €, soit une majoration de 10 %, compte tenu de la situation du terrain déjà urbanisé et desservi par les réseaux ;

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

## DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** D'autoriser Monsieur le Maire à vendre à la société SAS HELICONIA, dont le gérant est M. Michel BADEL, le terrain cadastré BD 754 d'une superficie de 6 000 m<sup>2</sup>, situé au lotissement Ilets Caillou à Lamentin, au prix de trois cent vingt-cinq mille quatre cent vingt euros (325 420 €), soit une majoration de 10 % par rapport à l'estimation du service France Domaines, cette réévaluation se justifiant par le caractère urbanisé du secteur et la présence de l'ensemble des réseaux.

**ARTICLE 2 :** De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

**ARTICLE 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

*Adoptée à l'unanimité*

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Joelynn SAPOTILLE

